



Date de dépôt : 19/01/2024

Demandeur : Monsieur DAMAS Jonathan

Pour : Transformation d'un garage en habitation,
réfection et végétalisation de la toiture, pose de
fenêtre de toit, pose de 2 panneaux
photovoltaïques

Adresse du terrain : 9 B RUE DES BERGES à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2024/006

De non-opposition à une déclaration préalable

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 19/01/2024 par Monsieur DAMAS Jonathan demeurant 11 rue de la vigne des dames à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 29/01/2024 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la transformation d'un garage en habitation, réfection et végétalisation de la toiture ; pose de fenêtre de toit, pose de 2 panneaux photovoltaïques ;
- Sur un terrain situé 9 B RUE DES BERGES à POMMEUSE (77515) ;
- Pour une surface de plancher créée de 30,00 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'avis Favorable de Service eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie en date du 05/02/2024

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 06 février 2024

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.